



**Enviro
Compétences**

COMITÉ SECTORIEL DE MAIN-D'ŒUVRE DE L'ENVIRONNEMENT

**RAPPORT SYNTHÈSE
DU COMITÉ DE TRAVAIL
SUR LA DÉFINITION DES
EMPLOIS VERTS**



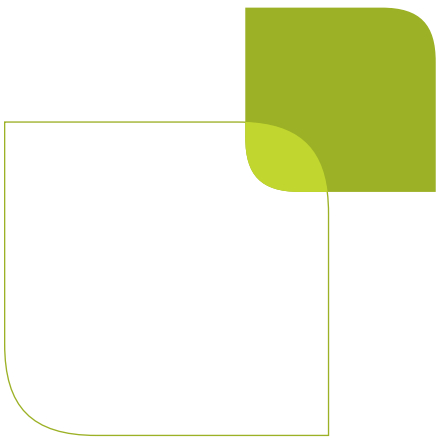


TABLE DES MATIÈRES

Mise en contexte	4
Quels étaient les objectifs du comité?	5
Pourquoi statuer sur une définition des emplois verts?	5
Comment assurer le développement des emplois verts?	6
Les conclusions du travail effectué en concertation avec les participants quant aux objectifs de définir les emplois verts	7
Préambule et définition retenue par le comité	8
Choix de la définition et rédaction du préambule	9
Note / Comité de définition des emplois verts	10
Quelle définition retenir?	11
Catégorisation des emplois verts	12
En préparation à la prochaine étape de réflexion	13
Annexe	14

MISE EN CONTEXTE



En 2010, EnviroCompétences commandait une analyse documentaire du secteur de l'environnement. Une des conclusions recommandait de mettre en place un groupe de travail afin de poursuivre la réflexion en vue d'en arriver, avec différents partenaires, à une définition commune du secteur de l'environnement. Cette définition faciliterait la coordination de la recherche et des plans d'action, notamment en ce qui concerne le développement de la main-d'œuvre de ce secteur. En 2013, trois autres études ont été réalisées pour déterminer quantitativement les emplois en environnement au Québec.

Il demeure très difficile de définir le secteur de l'environnement en plein développement. L'une des raisons, et certainement la principale, est qu'il n'existe pas au Québec de définition consensuelle des emplois verts.

Le désir du Québec de passer vers une économie à faible impact environnemental aura aussi des incidences sur les emplois actuels de tous les secteurs d'activités économiques. Ces emplois se « verdiront » par de nouvelles actions à réaliser et par des compétences environnementales à obtenir.

EnviroCompétences désirait initier le travail par la mise en place d'un comité représentatif de tous les acteurs de la filière environnementale, afin de travailler à une définition des emplois verts, qui soit choisie et utilisée par tous.

Dominique Dodier, directrice générale
EnviroCompétences

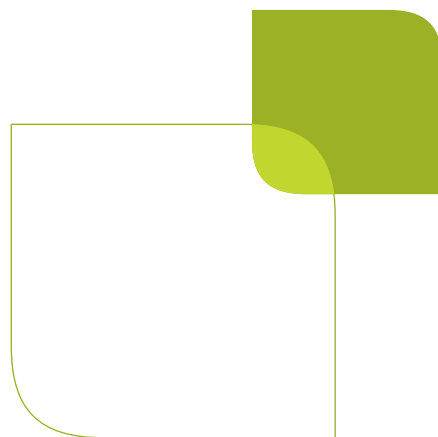


QUELS ÉTAIENT LES **OBJECTIFS** DU COMITÉ?

- » Discuter des définitions existantes et des orientations des définitions;
- » Statuer et faire reconnaître la définition des métiers de l'économie verte à travers l'ensemble des organisations québécoises;
- » Faire la promotion des définitions auprès des instances concernées;
- » Approuver le rapport final;
- » Valider un plan de communication.

POURQUOI STATUER SUR UNE **DÉFINITION** DES EMPLOIS VERTS?

- » Pour que les instances gouvernementales reconnaissent et valident les définitions des métiers verts;
- » Pour permettre la réalisation d'analyses de qualité basées sur le même indicateur de mesure des emplois verts;
- » Pour détecter les emplois de l'économie verte en développement et en émergence;
- » Pour déterminer les compétences nécessaires au verdissement de la main-d'œuvre;
- » Pour assurer une meilleure adéquation emploi-formation (continue et initiale) orientée vers un verdissement économique;
- » Pour tenter de dresser une liste des emplois verts;
- » Pour associer les programmes de formation et les emplois;
- » Pour déterminer statistiquement les emplois verts par les instances.



COMMENT ASSURER LE DÉVELOPPEMENT DES EMPLOIS VERTS?

La définition des emplois verts est une prémice du développement et de l'encadrement des emplois reliés à l'environnement et l'économie verte.

Une définition choisie et reconnue permettra d'obtenir des analyses et des études pointues sur ce que sont ces métiers et où ils se situent dans l'activité économique québécoise.

La standardisation de ces définitions, tant au sein de l'entreprise que des instances gouvernementales, pourra ainsi orienter des recherches sur les métiers concernés, les compétences nécessaires, les formations académiques, etc.

Avec la participation d'une cinquantaine de représentants de différents milieux, de secteurs concernés par la filière environnementale, le comité sur la définition des emplois verts a initié une démarche de travail en deux rencontres. (Octobre et décembre 2014).

(liste en annexe)

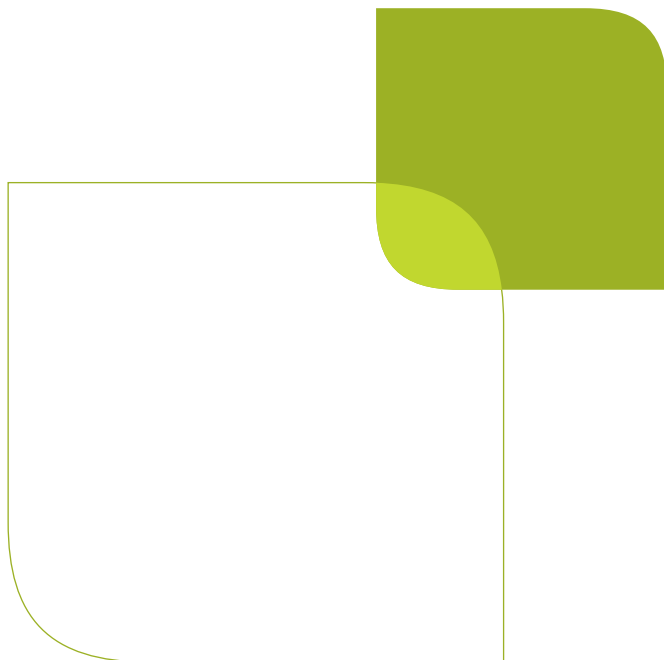
Lors de la première rencontre, des documents de référence ont été présentés ainsi que trois définitions (France, Canada, É.-U.), provenant de différentes instances. Des sous-groupes de travail ont été formés afin de réfléchir aux définitions proposées (3) et d'identifier celle qui devrait être retenue ou reformulée. Une synthèse de la première rencontre fut envoyée à tous les participants à titre de guide pour la préparation à la deuxième rencontre du mois de décembre. À la deuxième rencontre, suite à un retour sur les résultats de la première rencontre, les participants ont débattu de la définition à privilégier, se sont entendus sur une définition. La définition retenue est inspirée de celle d'ECO Canada avec une précision quant au pourcentage des tâches faites.



LES CONCLUSIONS

DU TRAVAIL EFFECTUÉ EN CONCERTATION AVEC LES PARTICIPANTS QUANT AUX OBJECTIFS DE DÉFINIR LES EMPLOIS VERTS

- » Nécessité de définir les emplois verts
- » Avoir une image forte et représentative des emplois.
- » Devenir des secteurs plus attrayants.
- » Promouvoir les emplois actuels et à venir.
- » Faire connaître et valoriser les compétences vertes.
- » Obtenir des données statistiques plus comparables.
- » Définir un même univers de travail, de projection vers l'avenir.
- » Évaluer les tendances de ces emplois à travers l'activité économique du Québec et se comparer.
- » Aider au développement des programmes de formations initiales arrimées aux réalités des emplois.
- » Participer activement au développement de l'économie verte.
- » Identifier et quantifier les emplois verts directs et ceux transversaux.
- » Dresser les compétences nécessaires de demain.
- » Avoir une terminologie et un langage communs.
- » Faciliter la conception de portraits de main-d'œuvre plus clairs et précis.
- » Développer des actions communes et des projets porteurs de sens.
- » Travailler ensemble dans la même direction vers la reconnaissance des emplois et des formations.
- » Développer une synergie entre les divers intervenants et les acteurs du milieu.



PRÉAMBULE ET DÉFINITION

RETENUE PAR LE COMITÉ

Les enjeux environnementaux prennent de l'importance partout à travers le monde et requièrent une transformation de nos modes de vie et le passage à une économie verte, c'est-à-dire une économie qui entraîne une amélioration du bien-être humain et de l'équité sociale tout en réduisant de manière significative les risques environnementaux et la pénurie des ressources.

Au Québec, la transition vers une économie verte est facilitée par une expertise et des compétences spécifiques, mais suppose plus généralement une modernisation des filières économiques et le développement de niches d'excellence.

Plus que jamais, il est nécessaire d'avoir un portrait des emplois verts afin de faire un bilan des expertises actuelles, de comprendre et d'anticiper les besoins en main-d'œuvre et en formation, et de promouvoir des secteurs d'avenir susceptibles de rayonner sur la scène internationale. La définition qui suit vise à préciser le périmètre des emplois verts dans une perspective de développement durable au Québec.

« Un emploi vert est un emploi qui applique ou développe directement des informations, des technologies ou de l'équipement qui diminuent l'impact environnemental et qui requièrent aussi des compétences spécialisées, des connaissances ou des expériences liées à ce domaine. Sont également inclus les emplois individuels qui passent 50 % et plus de leur temps de travail dans des activités associées à la protection de l'environnement, à la préservation des ressources ou à la durabilité environnementale ».



CHOIX DE LA DÉFINITION ET RÉDACTION DU PRÉAMBULE

Le Comité de définition des emplois verts avait pour objectif de développer une définition des emplois verts opérationnelle pour le secteur, pour ultérieurement en faire la promotion et développer sa main-d'œuvre, notamment au chapitre de sa formation.

Initiés suite au Forum sur l'économie verte, ses travaux se sont échelonnés sur trois mois avec la tenue de deux rencontres entre lesquelles a été mené un exercice de consultation.

L'intérêt de définir les emplois verts se décline de plusieurs manières selon les participants. Il s'agit tout d'abord d'avoir un portrait juste et quantifié des emplois qui contribuent à réduire les impacts environnementaux et qui sont susceptibles de faire l'objet de comparaisons ou d'analyse historique. Un tel portrait est essentiel à la constitution d'une filière d'excellence dont les emplois et les compétences peuvent être valorisés et promus tant au Québec qu'à l'étranger. Une définition commune institue une terminologie partagée qui facilite la communication, les actions concertées et la synergie entre les acteurs. Une telle définition permet enfin d'identifier et de catégoriser les emplois verts du secteur de l'économie verte ou transversale, d'anticiper les compétences nécessaires en vue des besoins à venir et de développer des programmes de formation adaptés.

Selon les participants, plusieurs éléments doivent figurer dans un préambule. En premier lieu, il faut préciser les raisons justifiant l'adoption d'une économie verte. Il faut aussi mentionner l'orientation vers une économie verte et faire référence aux enjeux environnementaux. Il est pertinent de souligner la spécificité environnementale du Québec de même que l'expertise québécoise en technologies environnementales, et d'évoquer la notion de verdissement général des emplois.

La dénomination des emplois visés a fait l'objet de deux consultations auprès de partenaires d'horizons divers, une par courriel, et la seconde en séance. La seconde consultation a permis de dégager un consensus autour de l'appellation « emplois verts ».



NOTE

COMITÉ DE DÉFINITION DES EMPLOIS VERTS

Notes synthèses et réflexion

Octobre 2014

Les activités reliées à la protection de l'environnement se sont multipliées avec la montée des préoccupations environnementales et l'aggravement de plusieurs phénomènes tels que les changements climatiques. Le développement optimal du secteur de l'environnement, à la fois porteur sur le plan économique et nécessaire d'un point de vue écologique, requiert une main-d'œuvre possédant de nouvelles compétences et expertises. Cela exige de bien cerner ce qui constitue un emploi « vert ».

Quel processus de définition des emplois doit-on retenir? Le Québec doit-il se doter d'une définition qui lui soit propre?

Définir les emplois verts

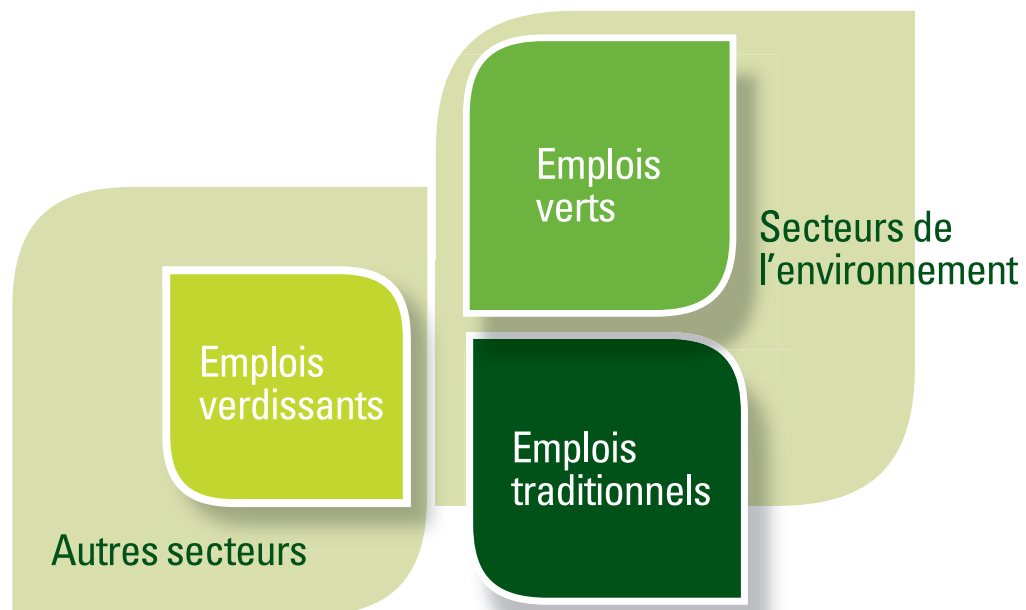
Une définition des emplois verts doit tenir compte de sa finalité, de même que de son impact appréhendé. Pourquoi souhaite-t-on disposer d'une définition, à quel public cette définition s'adresse-t-elle, à quoi servira-t-elle? Il faut garder à l'esprit qu'une définition participe d'enjeux à la fois politiques, notamment de financement et stratégiques : que veut-on/peut-on promouvoir? Par exemple, si l'on souhaite se comparer, faire ressortir une spécificité québécoise, si l'on souhaite mettre en valeur certains métiers/compétences/industries... La définition peut aussi contribuer à une responsabilisation des intervenants et sensibiliser tout en servant à mesurer, à promouvoir le secteur de l'environnement, et à organiser les compétences et la formation.

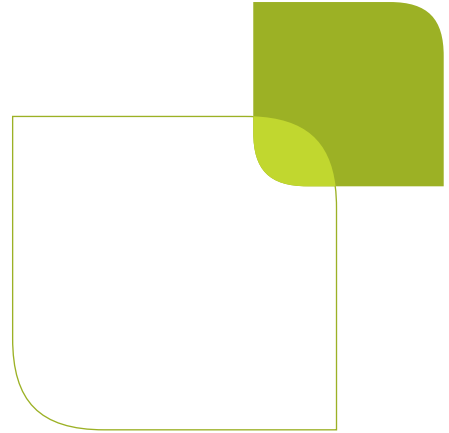
Au-delà de sa qualité conceptuelle, une définition doit aussi être opérationnelle, c'est-à-dire qu'elle doit permettre de dénombrer les emplois dits « verts » et produire des données utiles. Une définition trop large risque aussi de diluer ce que l'on cherche à identifier, et à mener à des statistiques vides de sens. Elle doit aussi renvoyer à des catégorisations opératoires permettant de distinguer différents types d'emplois « verts ».

QUELLE DÉFINITION RETENIR?

Se doter d'une définition propre au Québec comporte des avantages dans la mesure où elle permet de tenir compte de son contexte et de mettre en valeur ses spécificités (structure industrielle, enjeux stratégiques...). Par contre, une définition particulière peut rendre difficiles les comparaisons avec d'autres régions ou pays, nuire au dialogue avec les institutions qui travaillent à partir d'autres définitions, ou encore compromettre les équivalences ou la reconnaissance des acquis entre pays. Il faut donc rester sensible aux concordances possibles d'une définition québécoise avec d'autres définitions et prévoir des ponts ou des déclinaisons pour faciliter des dialogues et des comparaisons, par exemple avec la définition de l'OCDE.

Plusieurs scénarios de définitions ont été tentés au sein des différentes équipes. Certaines ont retenu des définitions proches de celles proposées par d'autres organismes, en les ajustant ou en les hybridant : la définition du BLS (Bureau of Labor Statistics – USA), celle d'Éco Canada, un amalgame entre Éco Canada et l'IRSTT (Institut de recherche en Santé et en Sécurité au Travail) ou le ministère français de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie (MEDDE). On s'est aussi inspiré de la définition de l'industrie de l'environnement, bien qu'il existe des emplois en environnement dans les autres secteurs d'activités.





CATÉGORISATION DES EMPLOIS VERTS

Les questions en suspens

La qualification de l'emploi vert peut se faire au niveau du secteur, de l'organisation, du métier ou des tâches. Comment considérer les tâches de protection de l'environnement au sein des emplois traditionnels? Si l'on doit se baser sur les tâches d'un métier spécifique pour le qualifier, quel pourcentage de « vert » doit-on fixer pour le reconnaître comme vert? Et quelle compétence verte y-a-t-il dans une tâche donnée? Plus généralement, quelles sont les compétences spécifiques des emplois verts. La qualification de « vert » peut-elle se fonder sur la finalité du métier, plutôt que sur le moyen utilisé dans le métier?

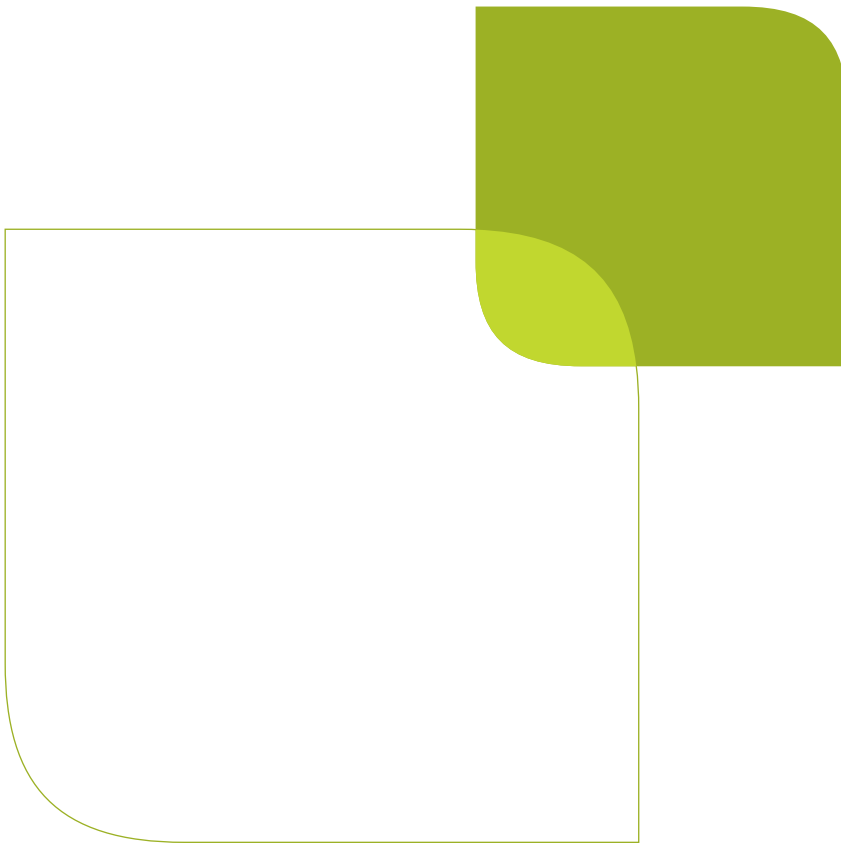
La distinction entre les métiers verts/verdissants s'est avérée difficile à utiliser au sein des équipes. Tout n'est-il pas verdissant? Ne risque-t-on pas de diluer la spécificité que l'on cherche à définir? Comment distinguer vert et verdissant? Est-ce une différenciation pertinente, opératoire?

Le mot « vert » (plutôt qu'environnement) est-il approprié? À l'heure actuelle, on ne réfère pas aux emplois en environnement, aux emplois visant la protection de l'environnement. Les métiers verts ne concernent-ils pas aussi plus pour ainsi dire la mise en valeur de l'environnement, le milieu écologique, la nature, plutôt que de se restreindre à « l'industrie de l'environnement », c'est-à-dire la réduction de notre impact?

Il faudrait réfléchir à l'utilisation du terme métier versus emploi, et à la mise en œuvre de la définition dans le contexte des professions (ordres professionnels) par rapport à celui des métiers de l'environnement.

La définition pourrait être précédée d'un préambule qui en précise à la fois le contexte et la visée.

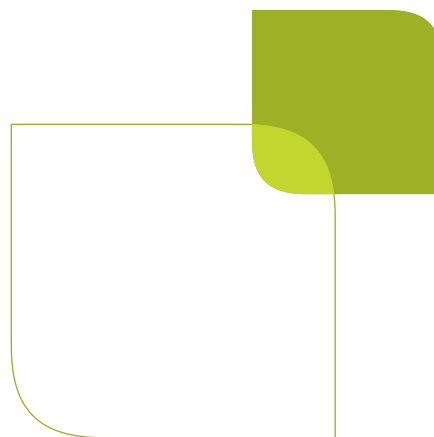
Il faut aussi vérifier les critères de référence à partir desquels est construite la définition.



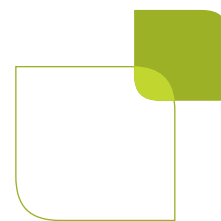
EN PRÉPARATION À LA **PROCHAINE ÉTAPE** DE RÉFLEXION

Il serait intéressant de se référer à un ou deux secteurs miroirs pour prendre connaissance de leur logique de construction des métiers et ses défis. Par exemple, la catégorie des techniciens informatiques désigne des professionnels rattachés à un secteur spécifique, et ne renvoie pas aux professionnels œuvrant ailleurs. La comparaison des logiques de construction de deux secteurs (TI et un autre secteur par exemple) permettrait d'identifier à quels défis ils ont fait face pour construire leur définition, en quoi ces défis sont similaires ou différents du secteur de l'environnement, et si certaines solutions trouvées par ces secteurs y sont transposables. Il reste quelques paramètres de réflexion à compléter. Nous y reviendrons à l'automne 2015.

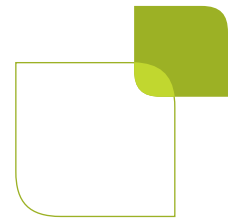
ANNEXE



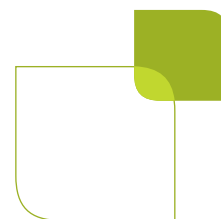
Associations, Entreprises, Institutions d'enseignement, Ministères, Municipal/Gouvernemental, Organismes et Syndicats	PRÉNOM	NOM
Associations		
Association québécoise pour la maîtrise de l'énergie (AQME)	Martin	Vézina
Conseil des entreprises en technologies environnementales du Québec (CETEQ)	Noémie	Vallet
Conseil patronal de l'environnement du Québec (CPEQ)	Louis-Philippe	Lefebvre
Fédération de l'industrie de la restauration après sinistre (FIRAS)	Daniel	Pellerin
Regroupement des récupérateurs et des recycleurs de matériaux de construction et de démolition du Québec (3R MCDQ)	Ginette	Pellerin
Réseau Environnement	Robert	Dubé
Entreprises		
Aquatech, Société de gestion de l'eau	Jean-Guy	Cadorette
Atout Recrutement	Melina	Valero
Campor Inc.	Serge	Tanguay
EnGlobe Corp.	Audrey Sylvie	Towner Gervais
Hydrauliques R&O Services	Jean-Marc Francis	Robitaille Benoit
Newalta	Sandra	Starna



Associations, Entreprises, Institutions d'enseignement, Ministères, Municipal/Gouvernemental, Organismes et Syndicats	PRÉNOM	NOM
Institutions d'enseignement		
Cégep de Rivière-du-Loup et Groupe Collegia	Manon	Bossé
Cégep de Rivière-du-Loup et Groupe Collegia	Marie-Josée	Fortin
Cégep de Saint-Laurent	Patrick	Caron
Cégep de Sorel-Tracy	Benoît	Houde
Cégep de St-Félicien	Alain	Morin
CÉPROCQ - Centre d'études des procédés chimiques du Québec	Abderrahmane Yacine	Benfedda Boumghar
Collège de Maisonneuve	Thomas	Gulian
Collège de Rosemont (Formation continue)	Élise	Tousignant
Université Laval	Pierre Marjorie André	Lemay Guay Raymond
Université Laval (Service de placement)	Alice-Anne	Simard
Université de Sherbrooke	Véronique Denyse	Bisaillon Rémillard



Associations, Entreprises, Institutions d'enseignement, Ministères, Municipal/Gouvernemental, Organismes et Syndicats	PRÉNOM	NOM
Ministères		
Commission des partenaires du marché du travail (CPMT)	Michèle	Fafard
Industrie Canada	René	Poirier
Institut de la statistique du Québec	Guillaume	Marchand
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC)	Didier	Bicchi
Ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations (MEIE)	Marie-Hélène	Côté
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS)	Carl	Grenier
Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science (MESRS)	Céline René-Pierre	Martel Turmel



Associations, Entreprises, Institutions d'enseignement, Ministères, Municipal/Gouvernemental, Organismes et Syndicats	PRÉNOM	NOM
Organismes		
Carrefour BLE	Geneviève Inesa	Chagnon Yessipovich
Comité sectoriel de main-d'œuvre des communications graphiques du Québec	Cathy	Ward
Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie maritime	Caroline	Majeau
Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie des mines	Guy	Auger
Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie de la transformation du bois	Florent	Boivin
Écotech Québec- La grappe des technologies propres	Marie-Pierre	Ippersiel
Fondation québécoise en environnement (FQE)	Karine	Oscarson
HortiCompétences (Comité sectoriel de main-d'œuvre en horticulture ornementale-commercialisation et services)	Aline	Grenier
Nature-Action Québec	Karine	Bérubé
PlastiCompétences (Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie des plastiques et des composites)	Guylaine	Lavoie
Recyc-Québec	Anna	Walkowiak
Ville de Montréal (Emploi Nexus)	Jarryd	N'michi
Syndicats		
Centrale des syndicats démocratiques (CSD)	Denis	Vigneault
Centrale des syndicats du Québec (CSQ)	Jean	Robitaille
Fédération des employées et employés de services publics (CSN)	Bernard	Duchastel



EnviroCompétences

9501, avenue Christophe-Colomb, bureau 203
Montréal (Québec) H2M 2E3

Tél. : 514-384-4999 | Téléc. : 514-384-7774

envirocompetences.org | enviroemplois.org
contact@envirocompetences.org